



affiché le 12/02/24

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE**
N° 2024 / 027

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 15

Exprimés : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 1^{er} février 2024.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Pascal LENOIR, Christian ROBERT, Gaëlle BENOIT (adjoints), Jeanine CALCIO GAUDINO, Philippe GERTNER, Marie-Laure BOIZOT, Bahya BAILICHE, Guy ROY, Nabil HAMAM, Nicole ELBACHIR.

Absent représenté : Jean-François FICHOT, Sophie DUFIT, Silvia LARRANDART.

Absent excusé : Dominique AGUILAR, Gilles BARJOU, Jocelyne PION, Jean-Claude CASTIGLIONI, Laurent LETRILLARD, Michel DROUVILLE, Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Christian ROBERT.

Nomenclature @CTES : Finances / Subventions

Mmes Aguilar, Pion, Toulon, MM. Barjou, Castiglioni, Clément, Drouville, Létrillard, membres de l'association, ne prennent pas part au vote.

FINANCES

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION RAYONNEMENT POUR L'EGLISE SAINT-PIERRE POUR 2024

- Vu le budget primitif 2024 ;
- Vu l'avis favorable de la commission en charge de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'animation de la ville et de la vie associative du 15/01/2024 ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 15
	Contre : 0
	Abstention : 0

- D'accorder une subvention, en 2024, de 1 000 € à l'association Rayonnement pour l'église Saint-Pierre ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif de l'exercice 2024.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre